



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELBU26_06_0014

OBJET :

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau

L'an deux mille vingt six, le dix juin, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Raymond BERDOU, Francis MAGDALOU, Jean-Claude SERRES, Reyes CRUZ, Charles LEDUC, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Guillaume LOPEZ, Patricia TESTA, Jean-Yves RIPOLL, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Laetitia LOUBIERES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain NAUDY, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI

ABSENTS :

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ

SUPPLÉANTS :

Dominique FOURCADE est représenté(e) par Alain MAURY
Patrick EYCHENNE est représenté(e) par Nadine LLORENS
Marc SANCHEZ est représenté(e) par Jean-Luc CASTEL

Secrétaire de séance : M. Francis MAGDALOU

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Exposé des motifs.

Les Pyrénées Ariégeoises n'échappent pas au changement climatique. Quel que soit le scénario des dernières projections climatiques du GIEC, la température moyenne va continuer d'augmenter sur l'ensemble du périmètre du SAGE BVPA. Réduction des débits, étiages plus sévères, les effets du réchauffement auront une influence à la fois sur les écosystèmes et sur les usages de la ressource en eau. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) a pour vocation la planification de la gestion de l'eau des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises à moyen et long terme. L'objectif est de concilier les différents usages de l'eau (agriculture, eau potable, hydroélectricité, industrie etc.) avec la préservation du milieu. Les défis sont nombreux : conserver ou restaurer une bonne qualité des eaux pour l'utilisation humaine et la protection de la biodiversité, préserver les fonctionnalités des cours d'eau, satisfaire les différents usages en particulier en période estivale, protéger les zones humides etc.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), usuellement considérée comme le « parlement local de l'eau », débat de l'ensemble des questions liées à l'eau, prend des décisions collégiales, donnera à terme des avis sur les autorisations administratives accordées par l'État, et participe globalement à une meilleure gestion des eaux du bassin. Elle est chargée de l'élaboration puis de la mise en œuvre du SAGE. La CLE regroupe largement les partenaires concernés, via sa composition autour de 3 collèges : collectivités territoriales, usagers, services de l'État.

Considérant que le SMDEA a été désigné membre de la CLE par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025. La participation du SMDEA aux décisions de la CLE et à la construction du SAGE est importante, dans la mesure où ce document engagera les collectivités sur leurs décisions en matière de gestion de l'eau, d'urbanisme, et d'aménagement du territoire en général.

L'arrêté prévoit que la Présidente est membre de droit de la CLE. Il convient de désigner un autre membre qui pourra également représenter la collectivité au sein de la CLE.

Il n'y a pas de suppléant en CLE, en cas d'absence, la Présidente ou la personne désignée par la présente délibération peut donner un pouvoir à un membre d'une autre structure appartenant au même collège (collège des collectivités territoriales et leurs groupements), dans la limite de deux mandats par membre de CLE.

Considérant qu'il convient de désigner la représentante ou le représentant du SMDEA à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Considérant la proposition de Madame la Présidente Christine TEQUI pour Monsieur Marc SANCHEZ

Considérant le résultat du vote via VOTEBOX

Horaire 10/06/2026 18:33:38 Votants 25 voix

Scrutin Public A voté 24 voix

Majorité requise Absolue Exprimé / 100,00 % 24 voix

Majorité absolue des voix exprimées (13)
Pour 100,0 % 24 voix
Contre 0,0 % 0 voix
Abstention 0 voix
N'a pas voté 1 voix
Pour 24 voix

- **RAPPELLE,**
que Madame la Présidente est membre de droit de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.
- **DÉSIGNE,**
Monsieur Marc SANCHEZ en qualité de représentant du SMDEA à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.